

Assistant(e) en coiffure : projet-pilote de formation initiale

Sans attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, prévue pour le 1^{er} janvier 2004, Genève innove avec une expérience-pilote de formation initiale de deux ans dans la branche de la coiffure. Dès la prochaine rentrée, cette expérience permettra d'apprécier concrètement les coûts des mesures prévues dans la nouvelle loi, découlant notamment de l'introduction de cours pratiques, d'un soutien individuel et du renforcement de la procédure de qualification.

La formation initiale s'adresse à une population qui n'est pas en mesure d'envisager sereinement la voie traditionnelle de l'apprentissage à la sortie de la scolarité obligatoire. Dans le nouveau cadre législatif, cette nouvelle filière remplace, en la rendant plus crédible, l'actuelle formation élémentaire. Elle débouche sur une attestation certifiant l'acquisition des savoir-faire de base reconnus par le milieu professionnel. Elle permettra aussi un accès facilité à la formation continue : les détenteurs de l'attestation auront la possibilité de rejoindre la filière CFC en deuxième année.

Au terme de la formation en deux ans, le titre d'assistant(e) en coiffure sera vraisemblablement conservé, afin d'éviter tout risque de confusion avec la qualification CFC. L'attestation certifie que son détenteur a achevé une première étape de la formation de coiffeur (euse) et acquis une partie des compétences de la formation. Dans un salon, il (elle) pourra apporter une aide précieuse au personnel qualifié et réaliser en complète autonomie les différentes tâches énumérées dans le plan de formation.

Renseignements :

Jean-Pierre Paillard

Chef de projet

Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF)

Tél : 022 705 02 23

E-mail : jean-pierre.paillard@etat.ge.ch